

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 156
N° 9 - Numera Taac

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 9
no Matí 2007

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 305 CM du 8 mars 2007 modifiant l'arrêté n° 81 CM du 25 janvier 2007 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai"

196



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 305 CM du 8 mars 2007 modifiant l'arrêté n° 81 CM du 25 janvier 2007 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai".

NOR : MAP0700493AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3985 PR du 29 décembre 2006 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code du commerce ;

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu la délibération n° 2000-38 APF du 30 mars 2000 fixant les statuts types des sociétés d'économie mixte locales associant la Polynésie française à ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2000-57 APF du 25 mai 2000 portant création de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai" ;

Vu l'arrêté n° 81 CM du 25 janvier 2007 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai" ;

Vu les statuts de la société d'économie mixte "Tahiti Nui Rava'ai" ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 7 mars 2007,

Arrête :

Article 1er.— Le "3 -" de l'arrêté n° 81 CM du 25 janvier 2007 susvisé est ainsi rédigé :

"3 - Fabienne Bennett".

Le "6 -" de l'arrêté n° 81 CM du 25 janvier 2007 susvisé est ainsi rédigé :

"6 - Nick Toomaru".

Art. 2.— Le ministre de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 8 mars 2007.

Gaston TONG SANG.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de l'agriculture

et de la pêche,

Frédéric RIVETA.